

FICHE-CURSUS

Département : Danse

Discipline complémentaire : Danse Jazz

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse jazz en discipline complémentaire au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Laurence Pérez.

Organisation de la discipline

La danse jazz est enseignée en discipline complémentaire pour les élèves de danse classique à partir du 2^{ème} cycle et pour les élèves de danse contemporaine en 3^{ème} cycle court.

Niveaux 1 et 2

Nombre de cours hebdomadaires : 1 cours.

Discipline complémentaire obligatoire : pour les élèves en 2^{ème} cycle et en 3^{ème} cycle court en danse classique au Conservatoire l'ayant choisi comme deuxième discipline chorégraphique.

Discipline complémentaire optionnelle

- pour les élèves en 2^{ème} cycle et en 3^{ème} cycle court de danse classique au Conservatoire l'ayant choisi comme troisième discipline chorégraphique.
- pour les élèves en 3^{ème} cycle court en danse contemporaine l'ayant choisi comme troisième discipline chorégraphique.

Evaluation :

- **Contrôle continu** : les élèves sont répartis dans les deux niveaux par le professeur.
- **Unité de Valeur du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention de l'UV complémentaire de CEC avec ou sans mention. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.